

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 FÉVRIER 2009.**

Présents : Tous les membres en exercice à l'exception de LEMAITRE Philippe, pouvoir à GILLES Christophe.

Secrétaire : LENOEL Jacqueline.

Le Conseil Municipal :

- Décide de renouveler la convention pour la gestion des terrains de la Pointe du Banc.
- Confirme qu'il souhaite revoir les conditions de location comme cela avait été évoqué lors de précédents conseils et approuve Monsieur le Maire d'avoir dénoncé le bail avec la Société de Chasse de Saint Germain sur Ay.
- Accorde une subvention de 620 euros à la Maison du Pays pour le fonctionnement de l'année 2009 du Conseil Communautaire d'Ecole.
- Décide de demander une réunion d'information au sujet d'un éventuel projet d'éoliennes entre Bretteville sur Ay et Saint Germain sur Ay.
- Donne son autorisation pour la mise en place d'une base GPS sur le poste de secours afin de procéder à des opérations de relevés topographiques par voie aérienne qui seront faits par l'Université de Caen.
- Décide d'inscrire la somme de 35 000 euros au budget primitif 2009 pour les travaux de voirie.
- Accepte le devis de la SAUR d'un montant de 4 603.27 euros pour l'entretien et le renouvellement des bornes incendie de la commune.
- Décide d'adopter le principe d'octroi de subvention aux personnes accédant à la propriété dans le cadre du dispositif PASS-FONCIER.
- Décide de demander l'intervention d'un avocat dans l'affaire opposant la SCI de l'Escapade à Monsieur Jean RENAUD.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'acquisition de la parcelle AH 114 aux mares, appartenant à Monsieur ALLEN et Mademoiselle PICQUENOT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de suivi de progiciels avec BERGER-LEVRAULT.
- Fixe le montant des frais d'expédition du bulletin municipal à 5 euros par an.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Saint-Germain-sur-Ay pour être affiché le 20 février 2009 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A SAINT GERMAIN SUR AY, le 20 FÉVRIER 2009.
LE MAIRE.